

AVENANT à la CONVENTION

DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER

entre

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

et

**LA DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président
Et

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), représentée par :

- M. Jean-Denis DE VOYER D'ARGENSON, Administrateur Général des Finances publiques
- M. Jean-Pierre BOUDIER, Receveur des Finances

Décident de modifier par le présent avenant la Convention de Services Comptable et Financier signée le 9 mars 2007.

Les partenaires ont souhaité ajouter deux nouvelles actions à l'axe 4 « L'information financière et l'aide à la décision » :

Fiche action n°16: LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il s'agit, pour la C.U.B., de disposer des informations nécessaires à son action et détenus par la DGFIP à savoir les procès-verbaux 1970 des communes de la CUB et les listes 41 des locaux d'activité.

Fiche action n°17: L'AGREGATION TERRITORIALISEE

La C.U.B. souhaite, grâce à cette analyse, disposer de données agrégées sur son territoire permettant de mieux identifier les interactions financières existantes avec les commune membres.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux

Le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde

Vincent FELTESSE

Jean-Denis DE VOYER D'ARGENSON

Le Receveur des Finances

Jean-Pierre BOUDIER

**Convention de service comptable et financier avec la
Communauté Urbaine de Bordeaux**

- Fiche n°17 -

AGREGATION TERRITORIALISEE DES COMPTES

DESCRIPTIF

L'agrégation territorialisée permet, sur un territoire donné où interviennent conjointement la C.U.B. et ses communes membres, de disposer de données comptables ou financières agrégées afin d'améliorer l'information financière et de contribuer à éclairer les problématiques spécifiques à ce périmètre.

1 DISPOSITIF :

- ↳ Mise en œuvre à l'aide du guide méthodologique DGFIP
- ↳ Agrégation des données avec l'aide du Pôle DGFIP spécialisé de Montpellier

2 PRINCIPAUX AVANTAGES :

- ↳ La démarche permet de disposer d'une vision globale des finances du territoire et de ses marges de manœuvre et d'analyser les relations financières entre la CUB et les communes membres, notamment en ce qui concerne l'impact des transferts de compétences.

3 INDICATEURS :

- ↳ Production de l'analyse

4 CALENDRIER :

- ↳ 2010

5 RESPONSABLES DE L'ACTION :

- ↳ Pour la CUB : M. François JARRY
- ↳ Pour la DGFIP : M. Jean-Pierre BOUDIER

M. Mickaël RAPHANEL ,PNSR de Montpellier